

## Courcelles-lès-Lens

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 29 avril 2026 à **17 heures 00**,

Le Conseil d'administration s'est réuni à la Mairie

Sous la présidence de **M. Pierre SZCZYPINSKI, Président**

En suite d'une convocation en date du 21 avril 2026

#### Étaient présents :

M. SZCZYPINSKI Pierre,

#### Président,

Mme VENDEVILLE Pascale

Mme NIVESSE Colette

Mme HEWUSZ Brigitte

Mme MACIEJEWSKI Nadine

Mme CUEVAS Isabelle

Mme VIENNE Valérie

Mme KUCHARSKI Monique

Mme MILAN Brigitte

Mme BELCIO Marie-José

Mme COUCHE Stéphanie

Mme ROUQUET Catherine

Mme BULOT Roxane

Mme SMITS Cindy

#### Administrateurs

#### Absents excusés et représentés : 1

M. VERCRUYSSSE Thomas donne procuration à Mme HEWUSZ Brigitte

#### Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Mme ROUQUET Catherine

En exercice : 15

Présent(s) : 14

Absents - Procuration(s) : 1

Absent(s) : 0

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260512-CCAS2026-2904-7-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2026  
Date de réception préfecture : 12/05/2026



DÉLIBÉRATION : DELCCAS2026-2904-007

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Annexe 2904-01 : Compte financier unique 2025

Annexe 2904-02 : Annexe au Compte financier unique 2025

Annexe 2904-03 : Note de présentation du Compte financier unique 2025

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le rapport de présentation du Compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Courcelles-lès-Lens,

**Vu** le Compte financier unique 2025 du CCAS de Courcelles-lès-Lens,

**Vu** le débat d'orientation budgétaire 2026 en date du 21 avril 2026,

**Considérant** que le Compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le Compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production dudit CFU ;

**Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,**



## ARTICLE 1 :

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** **CFU 2025****Mouvements réels**

011	Charges à caractère général	81 552,73 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 312,78 €
014	Atténuations de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	2 801,11 €
66	Charges financières	- €
67	Charges exceptionnelles	- €
68	Dotations aux provisions	- €

**Mouvements d'ordre**

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
-----	--	-----

**DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT** **88 666,62 €****DEPENSES D'INVESTISSEMENT** **CFU 2025****Mouvements réels**

16	Emprunts et dettes assimilées	- €
20, 204, 21, 23	Opérations d'équipement	- €
13	subventions d'investissement	- €

**Mouvements d'ordre**

040	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €
041	Opérations patrimoniales	- €

**DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT** **- €****RECETTES DE FONCTIONNEMENT** **CFU 2025****Mouvements réels**

013	Atténuations de charges	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 721,00 €
73	Impôts et taxes	- €
731	Fiscalité locale	- €
74	Dotations, subventions et participations	34 574,00 €
75	Autres produits de gestion courante	85 408,14 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
78	Reprises sur provisions	- €

**Mouvements d'ordre**

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
-----	--	-----

**RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT** **122 703,14 €****RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE** **34 036,52 €****RESULTAT ANTERIEUR (R002)** **3 798,32 €****RESULTAT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT** **37 834,84 €****RECETTES D'INVESTISSEMENT** **CFU 2025****Mouvements réels**

10	Dotations, fonds divers et réserves	262,99 €
13	Subventions d'investissement reçues	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	- €

**Mouvements d'ordre**

040	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €
041	Opérations patrimoniales	- €

**RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT** **262,99 €****RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE** **262,99 €****RESULTAT ANTERIEUR (R001)** **11 649,72 €****RESULTAT CUMULÉ D'INVESTISSEMENT** **11 912,71 €****Compte financier unique 2025****Budget de fonctionnement**

- Dépenses : 88 666,62 €
- Recettes : 122 703,14 €
- Résultat de l'exercice 2025 : 34 036,52 €
- Résultat 2024 : 3 798,32 €
- Résultat Cumulé : 37 834,84 €

**Budget d'investissement**

- Dépenses : 0,00 €
- Recettes : 262,99 €
- Résultat de l'exercice 2025 : 262,99 €
- Résultat 2024 : 11 649,72 €
- Résultat Cumulé : 11 912,71 €

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260512-CCAS2026-2904-7-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2026  
Date de réception préfecture : 12/05/2026



- Restes à réaliser (dépenses) : 0,00 €
- Restes à réaliser (recettes) : 0,00 €

**Résultat à la clôture de l'exercice budgétaire 2025 : 49 747,55 €**

**ARTICLE 2 : ADOPTE** le Compte financier unique 2025 tel que présenté et joint en annexe.

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

**ARTICLE 4 : CONFIE** à Monsieur le Président ou son représentant par délégation, le soin de prendre toutes les mesures et d'exercer toutes les formalités nécessaires pour la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération ainsi que de signer tous les documents afférents.

En exercice : 15  
Présent(s) : 14  
Procuration(s) : 1  
Votant(s) : 15  
Exprimé(s) : 15

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication ou de soin d'affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Président,  
Pierre SZCZYPINSKI



Le secrétaire de séance,  
Catherine ROUQUET

Pour Extrait certifié conforme au Registre  
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)  
Courcelles-lès-Lens, le



## Courcelles-lès-Lens

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 29 avril 2026 à **17 heures 00**,

Le Conseil d'administration s'est réuni à la Mairie

Sous la présidence de **M. Pierre SZCZYPINSKI, Président**

En suite d'une convocation en date du 21 avril 2026

#### Étaient présents :

M. SZCZYPINSKI Pierre,

**Président,**

Mme VENDEVILLE Pascale

Mme NIVESSE Colette

Mme HEWUSZ Brigitte

Mme MACIEJEWSKI Nadine

Mme CUEVAS Isabelle

Mme VIENNE Valérie

Mme KUCHARSKI Monique

Mme MILAN Brigitte

Mme BELCIO Marie-José

Mme COUCHE Stéphanie

Mme ROUQUET Catherine

Mme BULOT Roxane

Mme SMITS Cindy

**Administrateurs**

#### Absents excusés et représentés : 1

M. VERCRUYSSÉ Thomas donne procuration à Mme HEWUSZ Brigitte

#### Absents non excusés : 0

**Secrétaire de séance :** Mme ROUQUET Catherine

En exercice : 15

Présent(s) : 14

Absents - Procuration(s) : 1

Absent(s) : 0

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260513-CCAS-26-2904-8-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026



**DÉLIBÉRATION : DELCCAS2026-2904-008**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et R.2221-48,

**Vu**, le débat d'orientation budgétaire 2026 en date du 21 avril 2026,

**Vu** le Compte financier unique 2025,

**Considérant** que le Conseil d'administration est invité à statuer sur l'affectation du résultat ;

**Considérant** que l'excédent de fonctionnement soit affecté à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement ; que le solde peut être reporté en recettes de fonctionnement ;

**Considérant** que le CFU 2025 présente :

- Un résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement de : **37 834,84 €**,
- Un résultat excédentaire cumulé de la section d'investissement de : **11 912,71 €** ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 500,00	205 500,00	213 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	262,99	122 703,14	122 966,13
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	19 149,72	209 298,32	228 448,04
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	88 666,62	88 666,62
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	262,99	34 036,52	34 299,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	11 649,72	3 798,32	15 448,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	11 912,71	37 834,84	49 747,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	11 912,71	37 834,84	49 747,55

**Considérant** que les résultats issus du compte financier unique 2025, sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	3 798,32 €
Ou Déficit de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2025	34 036,52 €
ou Déficit de fonctionnement année 2025	
<b>Total Excédent de fonctionnement</b>	<b>37 834,84 €</b>
<b>Ou Total Déficit de fonctionnement</b>	

Excédent d'investissement reporté	11 649,72 €
Ou Déficit d'investissement reporté	
Excédent d'investissement année 2025	262,99 €
Ou Déficit d'investissement année 2025	
<b>Total Excédent d'investissement</b>	<b>11 912,71 €</b>
<b>Ou Total Déficit d'investissement</b>	

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260513-CCAS-26-2904-008-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026



**Considérant** qu'il n'y a pas de reste à réaliser sur l'exercice 2025 ; qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement ;

**Considérant** que la proposition d'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement s'établit comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement Article 1068	
Affectation complémentaire Au compte 1068	
Affectation du solde disponible Ligne 002 - Recettes	34 834,84 €
Ou Report du déficit de fonctionnement A la ligne 002 – Dépenses	
Report de l'excédent d'investissement A la ligne 001 – Recettes	11 912,71 €
Report du déficit d'investissement A la ligne 001 - Dépenses	

**Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de la façon suivante :

- Compte 002 en recettes : 37 834,84 €
- Le solde d'exécution de la section d'investissement du CFU est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement au compte 001 - montant : 11 912,71€.

**ARTICLE 2 : CONFIE** à Monsieur le Président ou son représentant par délégation, le soin de prendre toutes les mesures et d'exercer toutes les formalités nécessaires pour la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération ainsi que de signer tous les documents afférents.



**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2026.

En exercice : 15  
Présent(s) : 14  
Procuration(s) : 1  
Votant(s) : 15  
Exprimé(s) : 15

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

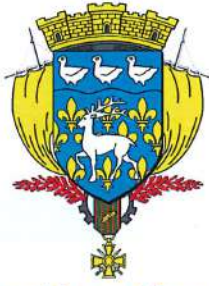
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication ou de soin d'affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Président,  
Pierre SZCZYPINSKI



Le secrétaire de séance,  
Catherine ROUQUET

Pour Extrait certifié conforme au Registre  
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)  
Courcelles-lès-Lens, le



## Courcelles-lès-Lens

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 29 avril 2026 à **17 heures 00**,  
Le Conseil d'administration s'est réuni à la Mairie  
Sous la présidence de **M. Pierre SZCZYPINSKI, Président**  
En suite d'une convocation en date du 21 avril 2026

#### Étaient présents :

M. SZCZYPINSKI Pierre,  
**Président,**  
Mme VENDEVILLE Pascale  
Mme NIVESSE Colette  
Mme HEWUSZ Brigitte  
Mme MACIEJEWSKI Nadine  
Mme CUEVAS Isabelle  
Mme VIENNE Valérie  
Mme KUCHARSKI Monique  
Mme MILAN Brigitte  
Mme BELCIO Marie-José  
Mme COUCHE Stéphanie  
Mme ROUQUET Catherine  
Mme BULOT Roxane  
Mme SMITS Cindy  
**Administrateurs**

#### Absents excusés et représentés : 1

M. VERCRUYSSSE Thomas donne procuration à Mme HEWUSZ Brigitte

#### Absents non excusés : 0

**Secrétaire de séance :** Mme ROUQUET Catherine

En exercice : 15

Présent(s) : 14

Absents - Procuration(s) : 1

Absent(s) : 0

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260512-CCAS2026-2904-8-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2026  
Date de réception préfecture : 12/05/2026



DÉLIBÉRATION : DELCCAS2026-2004-009

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Annexe 2904-04 : Budget primitif 2026

Annexe 2904-05 : Note de présentation Budget primitif 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte financier unique de l'exercice 2025,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 21 avril 2026,

**Considérant** que le débat d'orientations budgétaires 2026 du Conseil d'administration du CCAS de Courcelles-lès-Lens s'est tenu au cours de sa séance plénière du 21 avril 2026 ;

**Considérant** que le compte financier unique a été adopté en séance du Conseil d'administration du CCAS, le 29 avril 2026 ;

**Considérant** qu'il convient dès lors pour le Conseil d'administration d'adopter le budget primitif 2026 tel qu'il est repris ci-après et en annexe de la présente délibération :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Mouvements réels	115 000,00 €	152 834,84 €	49 747,55 €	11 912,71 €
Mouvements d'ordre	37 834,84 €	0,00 €	0,00 €	37 834,84 €
TOTAL	152 834,84 €	152 834,84 €	49 747,55 €	49 747,55 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2026
----------------------------	--	---------

## Mouvements réels

011	Charges à caractère général	100 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €
014	Atténuations de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
66	Charges financières	- €
67	Charges exceptionnelles	- €
68	Dotations aux provisions	- €

## Mouvements d'ordre

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
023	Virement à la section d'investissement	37 834,84 €

<b>DÉPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>152 834,84 €</b>
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2026
----------------------------	--	---------

## Mouvements réels

013	Atténuations de charges	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 000,00 €
73	Impôts et taxes	- €
731	Fiscalité locale	- €
74	Dotations, subventions et participations	26 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	85 000,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
78	Reprises sur provisions	- €

## Mouvements d'ordre

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
-----	--	-----

<b>RESULTAT ANTERIEUR (R002)</b>	<b>37 834,84 €</b>
----------------------------------	--------------------

<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>152 834,84 €</b>
---	---------------------

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260512-CCAS2026-2904-8-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2026  
Date de réception préfecture : 12/05/2026



<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2026</b>
----------------------------------	----------------

**Mouvements réels**

16	Emprunts et dettes assimilées	- €
20, 204, 21, 23	Opérations d'équipement	49 747,55 €
13	subventions d'investissement	- €

**Mouvements d'ordre**

040	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €
041	Opérations patrimoniales	- €

<b>DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>49 747,55 €</b>
--	--------------------

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2026</b>
----------------------------------	----------------

**Mouvements réels**

10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
13	Subventions d'investissement reçues	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	- €

**Mouvements d'ordre**

040	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €
041	Opérations patrimoniales	- €
O21	Virement de la section de fonctionnement	37 834,84 €

<b>RESULTAT ANTERIEUR (R001)</b>	<b>11 912,71 €</b>
----------------------------------	--------------------

<b>RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>49 747,55 €</b>
--	--------------------

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 : ADOPTE** le Budget primitif 2026 du CCAS de Courcelles-lès-Lens tel que présenté ci-dessus et dans les annexes jointes à la présente aboutissant aux éléments suivants :

- **Section de Fonctionnement**
  - Dépenses : 152 834,84 €
  - Recettes : 152 834,84 €
- **Section d'investissement**
  - Dépenses : 49 747,55 €
  - Recettes : 49 747,55 €

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;



**ARTICLE 3 : CONFIE** à Monsieur le Président ou son représentant par délégation, le soin de prendre toutes les mesures et d'exercer toutes les formalités nécessaires pour la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération ainsi que de signer tous les documents afférents.

En exercice : 15  
Présent(s) : 14  
Procuration(s) : 1  
Votant(s) : 15  
Exprimé(s) : 14

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention(s) : 1

**La délibération est adoptée à l'unanimité**  
Mme Valérie VIENNE s'étant abstenue

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication ou de soin d'affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Président,  
Pierre SZCZYPINSKI



Le secrétaire de séance,  
Catherine ROUQUET

Pour Extrait certifié conforme au Registre  
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)  
Courcelles-lès-Lens, le



## Courcelles-lès-Lens

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 29 avril 2026 à **17 heures 00**,

Le Conseil d'administration s'est réuni à la Mairie

Sous la présidence de **M. Pierre SZCZYPINSKI, Président**

En suite d'une convocation en date du 21 avril 2026

#### Étaient présents :

M. SZCZYPINSKI Pierre,

#### Président,

Mme VENDEVILLE Pascale

Mme NIVESSE Colette

Mme HEWUSZ Brigitte

Mme MACIEJEWSKI Nadine

Mme CUEVAS Isabelle

Mme VIENNE Valérie

Mme KUCHARSKI Monique

Mme MILAN Brigitte

Mme BELCIO Marie-José

Mme COUCHE Stéphanie

Mme ROUQUET Catherine

Mme BULOT Roxane

Mme SMITS Cindy

#### Administrateurs

#### Absents excusés et représentés : 1

M. VERCRUYSSÉ Thomas donne procuration à Mme HEWUSZ Brigitte

#### Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Mme ROUQUET Catherine

En exercice : 15

Présent(s) : 14

Absents - Procuration(s) : 1

Absent(s) : 0

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260512-CCAS26-2904-10-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2026  
Date de réception préfecture : 12/05/2026



DÉLIBÉRATION : DELCCAS2026-2004-010

OBJET : ADHESION A L'UDCCAS

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

**Considérant** que l'Union départementale des centres communaux d'action sociale du Pas-de-Calais (UDCCAS) est le représentant sur le territoire de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) ;

**Considérant** que l'UDCCAS est une association loi 1901 qui a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS au niveau départemental ;

**Considérant** que l'UDCCAS apporte des conseils et appuis techniques et publie régulièrement des informations en lien avec l'actualité des CCAS ;

**Considérant** que pour les communes de +3500 habitants, l'adhésion est égale à 0.015 € x le nombre d'habitants ; que pour notre Commune celle-ci s'élève à 0.015 x 8015, soit 120,22 € ;

**Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : ADHERE** à l'association UDCCAS pour l'année 2026 et les années suivantes dans le cadre du mandat, soit jusqu'à l'année 2032 incluse.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant par délégation, à renouveler annuellement l'adhésion à l'association UDCCAS 62.

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.



Courcelles-lès-Lens

**ARTICLE 4 : CONFIE** à Monsieur le Président ou son représentant par délégation, le soin de prendre toutes les mesures et d'exercer toutes les formalités nécessaires pour la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération ainsi que de signer tous les documents afférents.

En exercice : 15  
Présent(s) : 14  
Procuration(s) : 1  
Votant(s) : 15  
Exprimé(s) : 15

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication ou de soin d'affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Président,  
Pierre SZCZYPINSKI



Le secrétaire de séance,  
Catherine ROUQUET

Pour Extrait certifié conforme au Registre  
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)  
Courcelles-lès-Lens, le

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260512-CCAS26-2904-10-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2026  
Date de réception préfecture : 12/05/2026



## Courcelles-lès-Lens

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 29 avril 2026 à **17 heures 00**,  
Le Conseil d'administration s'est réuni à la Mairie  
Sous la présidence de **M. Pierre SZCZYPINSKI, Président**  
En suite d'une convocation en date du 21 avril 2026

#### Étaient présents :

M. SZCZYPINSKI Pierre,

#### Président,

Mme VENDEVILLE Pascale

Mme NIVESSE Colette

Mme HEWUSZ Brigitte

Mme MACIEJEWSKI Nadine

Mme CUEVAS Isabelle

Mme VIENNE Valérie

Mme KUCHARSKI Monique

Mme MILAN Brigitte

Mme BELCIO Marie-José

Mme COUCHE Stéphanie

Mme ROUQUET Catherine

Mme BULOT Roxane

Mme SMITS Cindy

#### Administrateurs

#### Absents excusés et représentés : 1

M. VERCRUYSSÉ Thomas donne procuration à Mme HEWUSZ Brigitte

#### Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : Mme ROUQUET Catherine

En exercice : 15

Présent(s) : 14

Absents - Procuration(s) : 1

Absent(s) : 0

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260512-26\_01422-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2026  
Date de réception préfecture : 12/05/2026



**DÉLIBÉRATION : DELCCAS2026-2004-011**  
**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'UDCCAS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** les statuts de l'Union départementale des centres communaux d'action sociale du Pas-de-Calais (UDCCAS),

**Considérant** que le Centre communal d'action sociale de Courcelles-lès-Lens est adhérent de l'UDCCAS du Pas-de-Calais,

**Considérant** qu'à ce titre, il a la possibilité de désigner un représentant pour siéger avec droit de vote à l'assemblée générale et, le cas échéant, au sein des instances dirigeantes de l'UDCCAS du Pas-de-Calais ;

**Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : DECIDE** de s'affranchir du vote à bulletins secrets,

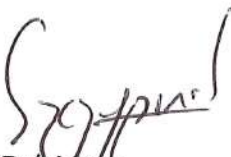
**ARTICLE 2 : DESIGNE** Madame Stéphanie COUCHE représentant du CCAS de Courcelles-lès-Lens à l'UDCCAS du Pas-de-Calais.

En exercice : 15  
Présent(s) : 14  
Procuration(s) : 1  
Votant(s) : 15  
Exprimé(s) : 15

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication ou de soin d'affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

  
Le Président,  
Pierre SZCZYPINSKI



  
Le secrétaire de séance,  
Catherine ROUQUET

Pour Extrait certifié conforme au Registre  
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)  
Courcelles-lès-Lens, le

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260512-26\_01422-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2026  
Date de réception préfecture : 12/05/2026